

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN LANGUES VIVANTES - ANGLAIS

SESSION 2011-2012

RAPPORT DU JURY

Rectorat
POLE PEDAGOGIQUE
INSPECTION PEDAGOGIQUE
REGIONALE

Affaire suivie par

Odile MALAUAUX et Marie MILLER IA-IPR
anglais

Téléphone

03 88 23 38 59/71/3525

Fax

03 88 23 39 63

Mél.

Ce.ipr

@ac-strasbourg.fr

Référence : 11_12/OM/CERTIFICATION

COMPLEMENTAIRE/

LE RAPPORT DU JURY 2011_2012

Adresse des bureaux

27 boulevard Poincaré

67000 Strasbourg

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

La certification complémentaire est un examen organisé au plan académique. Elle s'adresse uniquement à des enseignants du second degré qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner leur discipline en langue étrangère. Le nombre de candidats, dont un nombre croissant de stagiaires, illustre l'intérêt que manifestent les enseignants pour faire valider leurs compétences particulières en vue d'orienter leur enseignement vers des perspectives d'ouverture à l'international.

L'objectif de ce rapport est triple :

- rappeler les modalités de l'examen,
- faire état des attentes du jury en ce qui concerne l'aptitude des candidats à s'exprimer en langue étrangère, leur maîtrise des enjeux de l'enseignement de leur discipline par le vecteur d'une langue étrangère et leur connaissance des textes de cadrage des sections européennes,
- formuler des conseils à l'intention des futurs candidats.

Cette année, 53 candidats se sont présentés sur les 56 qui s'étaient inscrits. L'éventail des disciplines non linguistiques est extrêmement varié : génie électronique, STI hébergement et restauration, EPS, biotechnologies, mathématiques, sciences de la vie et de la Terre, arts plastiques, sciences physiques et chimiques, histoire et géographie, management, économie-gestion commerciale.

La session 2011-2012 connaît un taux de réussite qui dépasse les 71%. Le jury a pu apprécier des présentations d'excellente qualité, motivées également par l'implication des candidats dans leur projet professionnel. La bonne maîtrise de la langue étrangère, la connaissance solide des enjeux de cet enseignement, la qualité des dossiers présentés, la faculté d'adaptation aux sollicitations du jury sont autant de critères de réussite. Chaque jury était composé de trois membres : un IA-IPR de la discipline, un enseignant de la discipline ayant déjà obtenu la certification complémentaire ainsi qu'un IA-IPR d'anglais.

TEXTES REGLEMENTAIRES

références des textes concernant la certification complémentaire :

- Arrêté du 23 décembre 2003 (BO n° 7 du 12 février 2004 et n°15 du 8 avril 2004)
- Note de service du 19 octobre 2004 (BO n° 39 du 28 octobre 2004)

Bulletin officiel n° 39 du 28 octobre 2004

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010

<http://www.education.gouv.fr/cid50475/mene1002838c.html>

Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010

1- STRUCTURE DE L'EXAMEN

« Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une **épreuve orale de trente minutes maximum** débutant par un **exposé du candidat de dix minutes maximum**, suivi d'un **entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum**. »

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. »

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les **contenus d'enseignement**, les **programmes** et les **principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire** et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du **rapport rédigé par le candidat pour son inscription**. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, **l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence**. »

2- CONNAISSANCES ET APTITUDES

« Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la **connaissance du cadre institutionnel des sections européennes** (les principaux textes réglementaires) ;

- la **maîtrise de la langue étrangère** ; on prendra en compte les trois plans suivants :

. l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;

. la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;

. la maîtrise du langage de la classe ;

- la **maîtrise de la bi-culturalité** :

. savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;

. connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;

- la **connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée** en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;

- la **capacité à concevoir un projet d'échange** (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la **maîtrise de la langue** sera évidemment un critère d'évaluation majeur. »

STATISTIQUES DE LA SESSION 2011-2012

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE ANGLAIS

TABLEAU RECAPITULATIF

DISCIPLINES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS
GENIE ELECTRONIQUE	1	1	1
STI	4	4	4
HEBERGEMENT/RESTAURATION	1	1	1
EPS	2	2	2
BIOTECHNOLOGIES	2	2	2
MATHEMATIQUES	10	8	6
SVT	8	8	3
ARTS PLASTIQUES	1	1	1
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	16	16	11
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	6	6	3
MANAGEMENT	2	1	1
ECONOMIE-GESTION COMMERCIALE	3	3	3
TOTAUX	56	53	38

RAPPORT REMIS LORS DE L'INSCRIPTION

Rappelons que « *En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et[...] d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative* ».

Les rapports remis par les candidats lors de l'inscription sont divers. Ils vont de la simple lettre de motivation au projet complet et détaillé de séquences pédagogiques en langue étrangère. Le jury tient à souligner la qualité de certains dossiers, mais à faire remarquer également la présence de rapports apparemment non relus, chargés de fautes d'orthographe et d'erreurs de syntaxe, qui ont porté préjudice à la candidature, ainsi que des présentations et motivations liminaires pour lesquelles le jury n'a pas été en mesure d'apprécier les motivations du candidat, ni ses compétences.

EXPOSE DES MOTIVATIONS DU CANDIDAT ET ENTRETIEN

La plupart des candidats se sont visiblement bien préparés à l'épreuve. Les meilleurs d'entre eux ont une vision claire de leur projet qui se fonde aussi, souvent, sur les besoins de leur établissement. Ils sont capables de communiquer avec aisance et conviction à partir de leur expérience, en s'appuyant sur des exemples pertinents et transposables de séquences adaptées aux exigences d'une section européenne. L'attitude du candidat doit en effet permettre de bien communiquer et convaincre. L'exposé ne consiste pas en une simple relecture du rapport dont dispose le jury. Le candidat doit être capable de prendre la parole de façon très structurée, sans notes, ou à partir de notes non rédigées, et de tenir compte des réactions du jury pour rebondir, reformuler ou expliciter ses propos. Clarté, conviction, précision, mettront forcément en valeur les contenus de l'exposé.

MAITRISE DE LA LANGUE VIVANTE ETRANGERE

Les candidats doivent faire preuve de leur capacité à enseigner la discipline dans une langue étrangère. Le jury n'attend ni le bilinguisme, ni la perfection linguistique. En revanche, une bonne maîtrise de la langue étrangère, dont les caractéristiques sont précisées dans le texte officiel, est exigée. Il existe de nombreuses façons de faire progresser son niveau de langue. Le jury invite les futurs candidats à faire établir un état des lieux par un anglophone ou un expert de la discipline qui pourra identifier les difficultés liées à leur maîtrise de la langue et proposer des pistes de remédiation et d'entraînement. A défaut de pouvoir effectuer des séjours réguliers dans les pays, il existe des moyens efficaces pour s'exercer, notamment l'écoute quotidienne d'émissions en langue étrangère et un contact régulier avec des locuteurs natifs. Il sera également possible, pour les enseignants, de bénéficier des stages d'été proposés par le CIEP. La communication dépend également d'une langue grammaticalement correcte et authentique. Il s'agit d'acquérir des automatismes pour être capable de s'exprimer dans une langue qui constitue un bon modèle pour les élèves. Les élèves des sections européennes ont généralement une appétence pour les langues et les cultures étrangères et un enseignant en discipline non linguistique se doit d'offrir un modèle de bonne qualité pour conserver sa crédibilité.

CONNAISSANCE DES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DNL

Les textes régissant les sections européennes, les programmes officiels des disciplines – y compris les programmes de langues vivantes – font partie des exigences que se doit de connaître tout candidat à la certification complémentaire. Il est difficilement concevable que certains candidats avouent ne pas connaître le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), ignorer les niveaux de compétence attendus en fin de Classe de Seconde (B1 pour la LV1) ou visés en fin de classe Terminale (B2 en LV1). Si les candidats maîtrisent généralement bien leur discipline, ils doivent en outre être capables de mettre en perspective leurs connaissances pour faire apparaître les différences culturelles éventuelles dans l'enseignement de leur discipline et travailler la notion de bi-culturalité. Ils sont tenus de réfléchir à des modalités de mise en place d'échanges et de partenariat avec des établissements étrangers. Enfin, une coopération avec les enseignants de langue est indispensable pour monter des projets. L'enseignement des langues est, depuis une dizaine d'années, en pleine rénovation : perspective actionnelle, construction progressive des apprentissages par activité langagière, évaluation positive. Un candidat à la certification complémentaire saura prendre connaissance de cette évolution et se l'approprier pour développer des compétences transversales qui seront un atout majeur pour l'enseignement de la DNL.



Marie MILLER et Odile MALAUAUX
Inspectrices d'académie
inspectrices pédagogiques régionales d'anglais